



EXCELLENCE CHEZ NOUS

AFFILIATION Membre régulier

Est membre régulier, toute association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de la corporation et se conformant aux normes d'admission établies par résolution du conseil d'administration, auquel le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre régulier et qui paye son adhésion à Excellence Chez Nous.

Le membre régulier a le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation et d'assemblées des membres et d'assister à ces assemblées, avec droit de vote et droit de parole.

Le membre régulier doit s'intéresser de façon constructive et appuyer la mission et dont la candidature devra être approuvée selon les critères par le conseil d'administration et le comité de mise en candidature. Le membre régulier doit avoir 18 ans et plus pour pouvoir siéger à l'assemblée générale annuelle. Le membre régulier doit jouer un rôle actif au sein de l'organisation, tout en aidant à remplir notre mission. Les membres réguliers sont issus des catégories suivantes : « Municipale », « Éducation », « Association locale ou régionale ».

Peut être membre de la catégorie «Municipal» toute municipalité ou MRC érigée sur le territoire administratif de la Montérégie. Deux sièges sont disponibles.

Peut être membre de la catégorie «Éducation» représentant de toute institution ou regroupement d'institutions reconnus par le Ministère de l'Éducation du Québec et que son siège social est érigé sur le territoire administratif de la Montérégie. Deux sièges sont disponibles, un pour le représentant de l'enseignement supérieur et l'autre pour un représentant éducation.

Peut être membre de la catégorie « Sportive » tout organisme sportif reconnu par une fédération et que son siège social est érigé sur le territoire administratif de la Montérégie. Deux sièges sont disponibles.

Montant de l'affiliation

Secteur Municipal : 25 000 et moins : 150\$
25 001 à 75000 : 300\$
75001 et plus : 450\$

Secteur Éducation : Commission scolaire (Sport-Études) : 150\$
Collège Privé (Sport-Études) : 150\$
Cégep : 300\$
Université : 450\$

Secteur Sportif: Club sportif : 50\$
Association sportive régionale et Fédération: 150\$

Note : Les taxes sont incluses pour chacun des prix